

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 8 SEPTEMBRE 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29

Convocation du 30.08.2022
Affichage du 30.08.2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 30.08.2022, affichée le 30 août 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à M NAEL Jean-Marc), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme FEUGUEUR Stéphanie), M DESCHAMPS Michel, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M GUYOT Philippe), M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, Mme OREARD Patricia, M. BRAMOULLE Bernard, Mme FOUCHET Virginie (départ à 20h), M GAUTHIER Emmanuel (départ à 20h).

Monsieur Pascal HOULLE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022.09.158

PARTENARIAT AVEC LA REGION NORMANDIE ET L'EPIC NORMAND DE TRANSPORT ROUTIERS POUR L'EVOLUTION ET LA MUTUALISATION DU TRANSPORT A LA DEMANDE

Vu la délibération n° 2021.03.095 sur la prise de compétence sur l'organisation des mobilités, excepté les transports réguliers et les transports scolaires,

Vu la convention de partenariat avec la Région Normandie concernant la compétence du Transport à la demande organisé par le Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Considérant la volonté de la Région Normandie de soutenir et développer les Transports à la Demande sur le territoire du nouveau bassin de mobilité, à savoir les Communautés de communes du Hauts du Perche, Coeur du

Perche, Collines du Perche normand, Vallée de la Haute Sarthe et Pays de Mortagne au Perche,

Considérant que la Région propose de travailler sur un projet de mutualisation à l'échelle des cinq EPCI pour améliorer le fonctionnement et développer les Transports à la Demande,

Considérant que chaque Communauté de communes pourra faire part de ses volontés et de ses besoins et que ce travail ne remet pas en cause les marchés existants avec les sociétés de taxis,

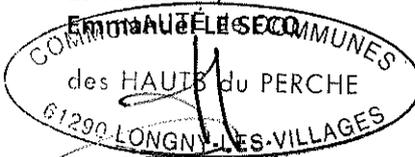
Considérant la proposition de la Région de mutualisations et partenariats possibles, ainsi que de prendre en compte les besoins et volontés de chaque territoire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager ce travail de partenariat sur le Transport à la demande avec la Région Normandie et l'EPIC Normand de Transports Publics Routiers (ENTPR),
- **De DIRE** qu'une fois l'étude réalisée, une convention sera proposée au conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,

COMMUNAUTE DES COMMUNES
des HAUTS du PERCHE
61290-LONGNY-LES-VILLAGES